RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02790
Numéro SIREN : 827 482 001
Nom ou dénomination : ABA GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2019 sous le numéro de dépôt 59900

1909443501

DATE DEPOT :	2019-05-23
NUMERO DE DEPOT :	2019R059900
N° GESTION :	2017B02790
N° SIREN :	827482001
DENOMINATION :	ABA GROUP
ADRESSE :	142 rue de Clignancourt 75018 Paris
DATE D'ACTE :	2018/12/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT
	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF 31/12/18 C2, TB, MS
06 25/02/19

17B02790

SASU ABA GROUP
Société à actions Simplifiées au capital de 4 500, 00 €
Siège Social : 24-26, rue Raymond Queneau – 75018 PARIS
827482001 RCS DE PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDIANAIRE
DU 31 DECEMBRE 2018

Je soussigné, Madame Zaidi Mongia épouse LARIBI, agissant en qualité d'associé unique de la SASU ABA GROUP, décide d'adopter les résolutions ci-après concernant :

- Le transfert de siège social dans le département ;
- La nomination du nouveau Président ;

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Service du R.C.S.
Dossier déposé le 23 MAI 2019
64480

Résolutions adoptées

Première résolution

Monsieur Mohamed LARIBI est relevé des fonctions de président qu'il occupait jusqu'alors. Il cessera ses fonctions à compter du 01/01/2019.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Chaouki BEN BELGACEM, demeurant : 64 rue Compans – 75019 PARIS, aux fonctions de président de la société en remplacement de Monsieur Mohamed LARIBI président démissionnaire. Monsieur Chaouki BEN BELGACEM, déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Troisième résolution

La actionnaire unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Monsieur Chaouki BEN BELGACEM, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur. Les conditions et termes relatifs à sa rémunération ainsi que le remboursement de ses frais seront fixés par décision ultérieure.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que le nom du président ne sera pas porté dans les statuts.

2nL

Cinquième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société sise actuellement, 24-26 rue Raymond Queneau – 75018 PARIS à l'adresse suivante : 142, rue de Clignancourt – 75018 PARIS

Sixième résolution

L'associé unique décide que la nouvelle adresse du siège social, citée ci-dessus ne sera pas porté dans les statuts

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, pour servir et valoir ce que de droit.

L'associé unique

Le 31 décembre 2018